



RTE signe le manifeste pour l'inclusion des personnes handicapées dans la vie économique

15.11.2019 INSTITUTIONNEL LA DÉFENSE

Ce mercredi 13 novembre, RTE était convié au siège des Echos-Le Parisien pour la signature du Manifeste pour l'inclusion des personnes handicapées dans la vie économique.

Hier matin, une centaine d'entreprises étaient réunies pour signer le Manifeste pour l'inclusion des personnes handicapées dans la vie économique. Cette réalisation est le fruit de plusieurs mois de réflexion, impulsée en juillet 2019 par Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat auprès du Premier Ministre, chargée des personnes handicapées.

Sophie Moreau-Follenfant, Directrice Générale Adjointe en charge des Relations Humaines, affirme « *La prise en compte et l'intégration du handicap au sein de l'entreprise font partie des engagements sociétaux de RTE depuis de nombreuses années. La signature de ce manifeste est une étape supplémentaire dans notre engagement et cela devrait accélérer encore le processus d'inclusion des personnes en situation de handicap* »

Les 10 engagements de ce manifeste ont en effet pour objectif l'inclusion des personnes handicapées dans la vie économique. Ces mesures visent par exemple le développement des liens entre les écoles et les entreprises pour permettre aux jeunes de préciser leur projet professionnel par les stages et l'apprentissage, de sensibiliser les collaborateurs au handicap, d'optimiser l'accès aux outils d'entreprise, notamment numériques, ou encore de créer des passerelles avec les ESAT et les entreprises adaptées.

Pour répondre à ces différents axes, RTE dispose d'un accord handicap, en faveur de l'intégration, du maintien et de l'évolution des travailleurs en situation de handicap dans l'emploi. Depuis 2006, date du premier accord, tous les collaborateurs de RTE sont mobilisés pour faire progresser le taux d'emploi des personnes en situation de handicap. Aujourd'hui, RTE compte 4,8% de salariés en situation de handicap mais l'entreprise souhaite poursuivre ses progrès afin de se rapprocher des 6% de travailleurs en situation de handicap à l'horizon 2020.

L'accord handicap apporte des mesures concrètes, qui reposent sur le principe de compensation du handicap. Ce principe vise à rétablir l'équité des droits et des chances entre chacun, sur l'ensemble des aspects de la vie professionnelle. RTE s'assure donc que, quel que soit l'état de santé du salarié, ce dernier puisse réaliser son travail dans des conditions équitables vis-à-vis de ses collègues. Cette mesure passe par l'intégration des salariés mais également par le maintien en emploi grâce à l'aménagement du poste de travail par exemple, ou encore par l'assurance d'un parcours professionnel équitable.

Pour en savoir davantage sur les engagements de RTE face au handicap : <https://media.rte-france.com/emploi-et-handicap-chez-rte/>

À Télécharger



Manifeste pour l'inclusion

ALBUM PHOTOS

Download icon

Vos contacts - National

Lola BEAUVILLAIN DE MONTREUIL

National

Responsable des relations presse

T+33_(0)1 41 02 16 76

P+33_(0)7 62 80 34 66

Écrivez-nous

Perrine MAS

National

Attachée de presse

T+33_(0)1 41 02 12 79

P+33_(0)7 76 11 72 67

Écrivez-nous



